

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : 28.06.2017	Cadre réservé à l'autorité environnemental Dossier complet le : 28.06.7017	N° d'enregistrement : FO93 17 POZ 14
Places de stationnements Lidl Cogolin	1. Inlitulé du projet	
2. Identification du 2.1 Personne physique	(ou des) maître(s) d'ouvrage au du (ou d	es) pélllionnaire(s)
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	LIDL	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Ludovic JARRY	
RCS / SIRET 3 4 3 2 6 2 6	2 2 0 4 9 0 1 Forme juridiqu	e SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie rubrique 41 – « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus »	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) - Construction de 2927,62 m² d'emprise au sol totale (dont 2 880,05m² pour Lidl) - Aménagement de 142 places de stationnement - Aménagement d'aires de circulation (2 894,35 m²) - Aménagement d'espaces verts (3 765,88m²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un commerce Lidl avec aire de stationnement, aménagements paysagers et accès depuis la D98, au 35 chemin du colombier à Cogolin, sur un terrain actuellement en friche.

La maison individuelle située au nord ouest de la parcelle sera détruite ainsi que le mur de pierre longeant la D98.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Répondre à la demande de la commune en commerce alimentaire et faire fonctionner la concurrence avec la grande surface E.Leclerc située de l'autre côté de la D98. Proposer plus de choix pour les riverains et les habitants de Cogolin en commerce alimentaire.

Le projet expose:

- Une emprise au sol totale du LIDL de 2 880,05 m².
- Une surface de parking total (stationnement, circulation et espaces verts) de 4 908,07m².
- Une surface d'espaces verts de 3 765,88 m².

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation du projet va engendrer des travaux de débroussaillement, de démolition, de terrassement et de construction. Des aménagements paysagers et de voiries sont prévus afin d'améliorer la desserte de la structure et l'accès au commerce.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet va accueillir une enseigne Lidl, avec un parking dédié à la clientèle. L'aménagement paysager permettra de créer un espace attractif pour les usagers. Le tout se situera sud le côté est de la départementale D98, reliant Cogolin à Hyères et fortement fréquentée.

	du projet et superficie globale de l'opération - précis andeurs caractéristiques	
mprise du projet DP Créée		2880,05 m ²
ombre de place de stationnement		2604,77 m ² 142 places
.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long.	P'_ "_ Lat ° ' "
ogolin rcelles AZ	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
8,128,133,134,136,137,138	22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	'_"_ Lat°" '_"_ Lat°"_
'aatt-li d'une modification (out-	Joignez à votre demande les annexes n° 2 à ston d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalue	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Ou	i Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Le secteur d'étude est inclus dans une ZNIEFF de type 2 : « Vallées de la Giscle et de la Môle » (Id MNHM : 930012542). La ZNIEFF de type 1 la plus proche du secteur d'étude « Adret du Mont Roux » (id MNHM 930012550), se situe à environ 4.9 km de la limite nord du secteur d'étude.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	×		Cogolin
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		펊	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-li prescrit ou approuvé ?	X		La commune dispose d'un PPRI de la Giscle, la Môle, la Grenouille approuvé en date du 30 décembre 2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans: une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un pérmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		20 X	e secteur d'étude n'est situé ni dans une ZPS ni dans une ZSC. Aucun espace Natura 000 n'est situé dans le périmètre éloigné (5 km)
D'un site classé ?		X	

δ. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informalions disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incide	ences potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		L'aménagement du site engendrera un besoin en eau potable (sanitaire des employés et ressources en eau potable pour le personnel et l'entretien des locaux) Pour limiter les besoins les aménagements paysagers seront composés d'espèces méditerranéennes.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
			100	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X e	Le projet va engendrer l'urbanisation d'un terrain aujourd'hui naturel mais qui n'est que peu sensible pour l'environnement par sa proximité aux espaces urbains existants, sa fréquentation, les détritus présents et son état de conservation partiellement dégradé (terrain en friche débroussaillé de temps en temps). Des habitations et des chemins carrossables sont déjà présents sur en périphérie du secteur d'étude.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	0	X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulièl énumérées au 5.2 c présent formulaire ?	lu		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	E	×	Le PLU de la Commune de Cogolin a été approuvé le 13 mai 2008. Le site d'étude est localisé en zone UFc au zonage. La zone UF du PLU fait l'objet d'une modification n°10 (en cours) suite à l'arrêté du 09 février 2017. La zone UF correspond à une zone d'activités économiques destinée à accueillir des établissements industriels, commerciaux, artisanaux et tertiaires. Elle comprend un secteur UFc destiné à accueillir des commerces, bureaux et services.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Territoire à risque important d'inondation (TRI) Inondation par ruissellement et coulée de boue (TRI Est Var)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Déplacements liés à la fréquentation des nouveaux commerces et de l'aménagement du site en faveur des riverains et de la clientèle. (attractivité des nouvelles structures)
Nuisances	Est-il concerné par		X f	vuisances sonores en phase chantier ors de la phase de fonctionnement, les nuisances seront dues à la réquentation du commerce par la clientèle, les services de livraison in période nocturne, aucune nuisance n'est prévue car la structure sera ermée. Il n'y a pas d'habitation situé à proximité directe du commerce séparation avec les voiries)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	×	Vibrations en phase chantier
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?	X		Émission lumineuses lors de l'arrivée des salariés tôt le matin, et lors des période hivernales (lumière du magasin avec nuit tôt) Des luminaires peuvent être installés sur le parking afin de sécuriser le lieu et permettre aux usagers de décharger leurs courses plus facilement aux heures tardives.
	Engendre-t-11 des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? SI oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions				Eaux usées collectées par le réseau
	Engendre-t-il des effluents ?	×		
	Engendre-t-il la production de idéchets non idangereux, inertes, idangereux?	×		Production de déchets en phase chantier Puis par le magasin (palette, emballages, denrées périssables)

D. 11	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
	nces du projet identil ? Non X Si oui, décriv			nt-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
5.3 Les incidend	es du projet identifiée	es au é	.1 sont-	lles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
6.3 Les incidenc	c es du projet identifiée on X Si oui, décrive	es au é	. 1 sont- ∪eis :	lles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
6.3 Les incidenc	:es du projet identifié on X Si oui, décrive	es au é ez lesq	o.1 sont- uels :	lles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe trattant de ces éléments):

Végétalisation des espaces libres, insertion paysagère du projet.

7. Auto-evaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de projet concerne un espace ouvert de faible surface et partiellement anthropisé et déconnecté écologiquement puisqu'en en continuité immédiate du tissu urbain en entouré de part et d'autre de voiries (communales et départementales). Au regard de l'occupation du sol et de la proximité aux zones d'habitats, et de commerces, le projet ne semble pas engendrer d'incidences significatives, d'autant que le projet prévoit un traitement paysager renforcé et la végétalisation des espaces libres. Conscient des enjeux environnementaux du Var et particulièrement de Cogolin, Lidl a établi un pré-diagnostic faune-flore permettant de connaître les sensibilités spécifiques et les enjeux.

Les enjeux se sont révélés modérés à faibles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

L	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	1
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet		
Cadrage env	ironnemental et Pré diagnostic Faune/Flore		
	7. Engagement et sig	nature	
Je certifie si	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	×	
Fait à	Toulon	le, 23/06/2017	
Signature	Direction Régionale DRAGUIGNAN ZAC Le Fréguiçres Région I Proposition de la company d		

